

# ✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

---

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2007

**L'an deux mil sept, le jeudi huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 31 octobre 2007, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président :** Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

### **PRESENTS :**

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Danièle HAERI, Philippe NICOLINO, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Annette THOMASSON, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Bruno POLGA, Marguerite JEGER, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Jacqueline MONSIMIER, Francis GADEAU, Gilbert VEYRON, Denis GUYON, Michel FREY, Françoise BOTTURA, Patrice MANGEREST, Nicole JAILLET, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Isabelle MARTIN-PARIS, Paule GUILLEN, Michel COLLET, Pascal MARION, Ghislaine GOMES, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI, Joëlle BLANLUET.

**EXCUSES :** Habib DARWICHE, Pascal MERLE.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Hafid MOUSSAOUI (pouvoir à Isabelle MARTIN-PARIS), Christine MORALES (pouvoir à Henri PACALON), Isabelle JACQUOT-RAVERAT (pouvoir à Danièle HAERI), Michel FISCHER (pouvoir à Ghislaine GOMES), Marie-Claire LIBERGE (pouvoir à Pierre FAVRE), Alain BREUIL (pouvoir à Pascal MARION).

**Secrétaire de séance :** Madame Evelyne FONTAINE.

====oO====

**Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.**

## **EXPLOSION DE GAZ AU VILLAGE : INFORMATION ET REMERCIEMENTS**

*= Suite à l'explosion de gaz survenue lundi 5 novembre dans une copropriété du Village, Madame le Maire informe l'assemblée de la situation actuelle, notamment en ce qui concerne les personnes qui ont dû être relogées. Elle adresse ses remerciements à tous les services qui se sont mobilisés (en particulier les pompiers et le SAMU, dont l'intervention fut très rapide et remarquable, mais aussi les services municipaux, le CCAS, "Porte des Alpes Habitat"... ) ainsi qu'aux commerçants du Village, qui ont accueilli les victimes sur place =*

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2007.

### **Délibération n° 07.128 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 15 octobre 2007**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 15 octobre 2007 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2007, au chapitre globalisé 012.

### **Délibération n° 07.129 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération de l'emploi contractuel d'éducateur technique des chantiers d'utilité sociale**

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel d'éducateur technique des chantiers d'utilité sociale sur la base, non plus de l'indice brut 366 mais de l'indice brut 382 des traitements de la fonction publique territoriale, compte tenu de l'accroissement des responsabilités assurées ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire mensuel en vigueur dans la collectivité, en référence au grade de contrôleur territorial de travaux, et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget primitif 2007.

### **Délibération n° 07.130 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Est lyonnais - Avis de la Commune**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, au regard de la finalité d'un tel document qui concourt au développement durable, EMET un avis favorable au projet de S.A.G.E. proposé.

### **Délibération n° 07.131 : URBANISME ET HABITAT : Création d'un périmètre d'étude sur le secteur du Village - Demande exprimée auprès de la Communauté urbaine de Lyon compétente en matière de planification urbaine**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la mise en place de modalités supplémentaires préservant le patrimoine et l'identité du Village et définissant les conditions d'un développement maîtrisé, harmonieux et intelligent ; AUTORISE Madame le Maire à demander à la Communauté urbaine de Lyon compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'approuver la création d'un périmètre d'études sur le secteur du Village.

**Délibération n° 07.132 : URBANISME ET HABITAT : Constitution de la Mission consultative pour la valorisation du patrimoine san-priot**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la constitution de la Mission consultative pour la valorisation du patrimoine san-priot, chargée de repérer les éléments forts du patrimoine local et d'en identifier les évolutions possibles (composition : un collège "société civile" de 8 membres, un collège "élus" de 6 membres et un collège "techniciens") ; DESIGNNE en tant que membres du collège "élus" : Bruno Polga, Gilbert Béranger, René Fousse, Mireille Rouvière, Pierre Favre, Michel Collet.

**Délibération n° 07.133 : URBANISME ET HABITAT : Liaison piétonne entre la rue Aristide Briand et la rue de l'Industrie - Remise d'ouvrage avec emprise foncière à la Ville par la Sté "Bouwfonds Marignan Immobilier"**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de la réalisation du programme immobilier de la société "Bouwfonds Marignan Immobilier" sur les parcelles DI 307 et DI 308 sises 19 rue Aristide Briand et de la desserte des nouvelles constructions, APPROUVE la remise d'ouvrage avec emprise foncière (environ 500 m<sup>2</sup>) à la Ville par la Sté "Bouwfonds Marignan Immobilier", à titre gratuit ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, estimés à environ 2.000 € seront imputées à l'article 2111.

**Délibération n° 07.134 : URBANISME ET HABITAT : Contrat pluriannuel 2005/2008 avec le Département du Rhône - Attribution des subventions 1ère tranche 2005**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les plans de financement présentés pour onze opérations pour l'année 2005 (n° 1 à 6, 8, 9 et 11 à 13) ; SOLLICITE l'aide financière du Département du Rhône dans le cadre du contrat pluriannuel signé entre les deux collectivités ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat et à son exécution pour obtenir du Département le versement des subventions ; DIT que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 1323.

**Délibération n° 07.135 : URBANISME ET HABITAT : Contrat pluriannuel 2005/2008 avec le Département du Rhône - Attribution des subventions 1ère tranche 2006**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE les plans de financement présentés pour quatre opérations pour l'année 2006 (n° 4, 7, 10 et 24) ; SOLLICITE l'aide financière du Département du Rhône dans le cadre du contrat pluriannuel signé entre les deux collectivités ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat et à son exécution pour obtenir du Département le versement des subventions ; DIT que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 1323.

**Délibération n° 07.136 : LOGEMENT : Programme d'Intérêt Général "Cité Berliet" - Avenant n° 1 à la convention d'opération - Participations financières**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention du Programme d'Intérêt Général "Cité Berliet" afin de prendre en compte le nouveau système d'aide « développement durable » ; AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant n° 1 et tous documents y afférents, notamment les conventions d'attribution de subvention ; INSCRIT les dépenses à l'article 2042 du budget en cours.

**Délibération n° 07.137 : LOGEMENT : ORU - Cession d'appartements aux propriétaires des bâtiments A et B des Alpes**

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 6), le Conseil Municipal APPROUVE la cession à Monsieur Céli de deux appartements T4 sis O38 et O39 rue George Sand, au prix global de 175.000 € ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, estimés à 7.000 € seront imputées à l'article 6226 ; DIT que les recettes relatives à ces ventes seront imputées à l'article 775.

**Délibération n° 07.138 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie - Secteur du centre-ville (place Ferdinand Buisson)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME "*allée de la gare du Tacot*" l'allée jouxtant la place Ferdinand Buisson et qui a pour tenant l'avenue Jean Jaurès et pour aboutissant la propriété de "Porte des Alpes Habitat".

**Délibération n° 07.139 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie - Secteur du centre-ville (Carré Rostand)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME "*rue Martin Luther King*" la voie de desserte du programme immobilier de "Rhône Saône Habitat", qui aura pour tenant la rue Edmond Rostand et pour aboutissant la rue de l'Egalité.

**Délibération n° 07.140 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie - Secteur du centre-ville (Ermitage)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME "*allée Huguette Bois*" la voie piétonne qui longe la copropriété Ermitage et relie la rue Léon Perrier et l'avenue Jean Jaurès.

**Délibération n° 07.141 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Construction de la salle d'activités sportives Boris Vian - Reconsultation des lots 1, 2, 6, 7, 8, 10, 13 - Autorisation de signature des marchés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la construction de la salle d'activités sportives Boris Vian, AUTORISE Madame le Maire, à l'issue des procédures de reconsultation, à signer les marchés de travaux concernant les lots 1, 2, 6, 7, 8, 10, 13 et toutes les pièces afférentes, et ARRETE en conséquence le montant global des marchés de travaux pour l'ensemble de l'opération à 1.553.830,72 € TTC ; DIT que les dépenses de travaux correspondantes seront imputées à l'article 2313 (programme 06005).

**Délibération n° 07.142 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Mise en sécurité du foyer-logement pour personnes âgées (FLPA) du Clairon par rapport aux normes de type J - Procédure d'appel d'offres ouvert - Marchés à procédure adaptée passés en application de l'article 27 III du Code des marchés publics - Autorisation de signature des marchés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du projet de mise en sécurité du foyer-logement pour personnes âgées par rapport aux normes de type J ; AUTORISE Madame Le Maire à signer en conséquence les marchés, conformément aux décisions et préconisations de la commission d'appel d'offres réunie le 11 octobre 2007, moyennant un total de 262.537,86 €TTC (lot 1 "maçonnerie" : S.A.R.L. Fernandes, 12.618,18 € TTC ; lot 2 "serrurerie" : S.A.R.L. Martin G., 16.737,58 € TTC ; lot 3 "plâtrerie-peinture - revêtements de sols souples" : Meunier S.A., 25.899,23 € TTC ; lot 4 "menuiserie intérieure bois" : Guillon S.A., 36.969,84 €TTC ; lot 5 "gainés" : "Dauphiné Isolation Gainés", 23.499,07 € TTC ; lot 6 "électricité, système de sécurité incendie, désenfumage" : Monteil, 141.612,81 €TTC ; lot 7 "plomberie" : Padey & associés, 5.201,15 €TTC) ; DIT que les crédits pour les travaux sont inscrits à l'article 2313 (programme 06010).

**Délibération n° 07.143 : EMPLOI ET INSERTION : Conventions d'objectifs et de moyens avec l'Association syndicale du lotissement industriel de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest et l'Association des entreprises de Mi-Plaine**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE la signature pour l'année 2007 de deux conventions d'objectifs et de moyens, l'une avec l'Association syndicale du lotissement industriel de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest, l'autre avec l'Association des entreprises de Mi-Plaine ; FIXE pour l'année 2007 le montant des sommes conventionnées à hauteur de 1.600 € pour l'Association des entreprises de Mi-Plaine et de 1.440 € pour l'Association syndicale du lotissement industriel de Vénissieux/Corbas/Saint-Priest ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

**Délibération n° 07.144 : EDUCATION : Convention avec la Sté "Garderisettes Saint-Priest" (réservation de places au sein de la crèche inter-entreprises du parc technologique)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec la société "Garderisettes Saint-Priest" une convention de réservation de places au sein de la crèche inter-entreprises du parc technologique.

**Délibération n° 07.145 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde le 10/11/2007 et de la salle Mosaïque le 7/12/2007 pour l'association du Téléthon - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu du caractère social de cette manifestation, ACCORDE à l'association du Téléthon, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle municipale du Concorde le 10 novembre 2007 et de la salle Mosaïque le 7 décembre 2007.

**Délibération n° 07.146 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Millan pour l'AIL de Manissieux le 8/12/2007 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu du caractère social de la manifestation qu'elle organise au profit du Téléthon, ACCORDE à l'AIL de Manissieux, à titre exceptionnel, la gratuité de la salle municipale Millan le 8 décembre 2007.

**Délibération n° 07.147 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour le Comité du Personnel de la Ville le 15/12/2007 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel**

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association du personnel de la Ville de Saint-Priest, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle municipale Mosaïque le 15 décembre 2007 pour l'organisation de son arbre de Noël.

**Communication n° 07.148 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Grand Lyon - Rapport d'activités 2006**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2006 du Grand Lyon par Madame le Maire.

**La séance est levée à vingt heures trente-cinq.**

**Le Maire,**